Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 004-250400868-20250703-0703-DE

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le jeudi 03 juillet 2025 à 15 heures, au Conservatoire de Digne les Bains, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 25 juin 2025, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Vice-Présidente, au Conservatoire de Digne les Bains, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental ;
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental

Assistaient également à la séance :
Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire

Etaient excusés :
Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable
Monsieur David CARION, Professeur et Coordinateur de l'antenne de Digne les Bains

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 004-250400868-20250703-0703-DE

Délibération n° D–2025-22 (03/07)

OBJET : Adaptation du tableau des cadres d'emploi

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2° ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Exposé des motifs –

Il est proposé la création d'un emploi permanent dans le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique à raison de 20 heures hebdomadaires pour l'enseignement de la danse classique sur l'antenne de Manosque.

Le tableau des cadres d'emploi est joint ci-après.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'un emploi permanent dans le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique à raison de 20 heures hebdomadaires.
Le tableau des cadres d'emplois est joint ci-après ;

DIT que Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

CHARGE Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	5
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 03 juillet 2025
La Vice-Présidente du syndicat mixte de gestion,
Sandra FAURE

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 004-250400868-20250703-0703-DE

Tableau des cadres d'emplois présenté en comité syndical du 03 juillet 2025

	CADRES D'EMPLOIS	D.H.T.	DISCIPLINES	STATUTS
15 agents	**PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTISTIQUE : Professeur d'enseignement artistique Hors classe** Professeur d'enseignement artistique de Classe Normale	16h	HORS CLASSE : Jazz, Piano jazz, atelier , F.M. spécialisée	Titulaire
		16h	Formation musicale	Titulaire
		16h	Accordéon	Titulaire
		16h	Clavecin	Titulaire
		16h	Formation musicale	Titulaire
		16h	Guitare	Titulaire
		16h	Théâtre (stage PEA au 01/01/2025)	Titulaire
		16h	Violon	Titulaire
		16h	Piano	Titulaire
		16h	Danse classique Manosque (stage PEA au 01/09/2024)	VACANT au 01/09/2025
		16h	Guitare	Titulaire
		16h	Jazz	Titulaire
		8h	Hautbois	Titulaire
		6,5h	HORS CLASSE : Trombone	Titulaire
		3h	Basson	VACANT au 01/09/2025
35 agents	**ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE** : Assistant Enseignement Artistique, Assistant Enseignement Artistique Principal de 2ème classe, Assistant Enseignement Artistique Principal de 1ère classe	20h	Accordéon - formation musicale	Titulaire
		20h	Chant lyrique	Titulaire
		20h	Flûte à bec	Titulaire
		20h	danse classique	Non titulaire
		20h	Piano	Titulaire
		20h	Violon	Titulaire
		20h	Formation musicale	Titulaire
		20h	Théâtre (sera vacant après stage PEA au 01/01/2026)	Titulaire au 01/09/2024
		20h	Clarinette	Titulaire
		20h	Accompagnement piano	Titulaire
		20h	Musiques actuelles	Titulaire
		20h	Flûte traversière	Titulaire
		20h	Saxophone	Titulaire
		20h	Piano	Non Titulaire
		20h	Accompagnement piano	Non Titulaire
		20h	Danse Classique	Non titulaire
		18h	Danse jazz	Titulaire
		18h	Violoncelle	Non titulaire
		18h	Violon / Alto (au 01/09/2025)	Titulaire
		16h	Trompette	Non titulaire
		14h	chant	Non Titulaire
		13h	Flûte traversière	Non titulaire
		12h	Contrebasse	Non Titulaire
		10h	Percussions	VACANT depuis 01/01/2025
		10h	Alto	VACANT au 01/09/2025
		10h	Batterie	Non Titulaire
		10h	Danse Jazz	Non Titulaire
		9h	Chant choral	Titulaire
		20h	Eveil musical et chant choral	Non Titulaire
		6h	Batterie Manosque	Non Titulaire
		5h	Musiques du Monde	Non Titulaire
		4h	Galoubet	Titulaire
		4h	Batterie MAA Manosque	Non Titulaire
		4h	Création : Basson au 01/09/2025	Non Titulaire
		1h50	Musique assistée par ordinateur	VACANT
1	**ATTACHE** : Attaché, Attaché Principal, Attaché Hors classe et Directeur territorial	35h	Direction générale	non titulaire
2	**REDACTEUR TERRITORIAL** : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe et Rédacteur Principal 1ère classe	35h	Communication	Titulaire
		35h	Directrice administrative	Titulaire
4	**ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL** : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal de 2ème classe et Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	35h	Accueil/Régie/Manosque (CLM jusqu'au 12/03/2025)	Titulaire
		35h	Partothèque (CLD jusqu'au 23/08/2025)	Titulaire
		35h	Secrétariat	Titulaire
		35h	Accueil/Responsable scolarité	Titulaire
-3	seront supprimés automne 2025			
54				